

Politique en matière de Règlement Général de Protection des Données (RGPD)

Mise à jour novembre 2022

Le présent document définit la politique de gestion des données personnelles de QualiQuanti. Dans le cadre de ses activités, QualiQuanti s'engage à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement de données à caractère personnel et, plus particulièrement, le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 applicable à compter du 25 mai 2018 («le règlement européen sur la protection des données»).

PARTIE 1. LA POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET DE PROTECTION DES DONNÉES DE QUALIQUANTI

La protection des données personnelles est au cœur du métier des études. La politique de sécurité et de confidentialité est ainsi centrale dans les préoccupations de QualiQuanti, et spécifiquement la protection des données :

- Les données de nos clients sont extrêmement confidentielles et sensibles, et nous les traitons avec la plus grande attention de par notre éthique, la sensibilisation de nos collaborateurs, et notre système informatique (Partie 1).
- Dans la gestion du personnel et aux fins du traitement de la paye, nous sommes amenés à solliciter les données personnelles de nos collaborateurs. Ces données font l'objet d'un traitement adapté et proportionné à leur sensibilité, et ne sont conservées que dans la mesure de ce qui est nécessaire (Partie 2).
- Les données personnelles des consommateurs utilisant notre plateforme TestConso sont également traitées dans le respect de la législation RGPD. À ce titre, nous avons mis en place un document de politique de protection des données personnelles (applicable à compter du 25 mai 2018) spécifique aux données personnelles traités par TestConso, et la société Sphinx Développement, qui édite et distribue des solutions logicielles dédiées à l'enquête et l'analyse de données, a produit des documents RGPD et d'audit afin de souligner la centralité des enjeux de traitement des données personnelles dans son activité (Partie 3).

PARTIE I. RÈGLES DU COLLABORATEUR D'UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES

Pouvant être amené à accéder à des données à caractère personnel dans le cadre de ses fonctions, le collaborateur déclare reconnaître la confidentialité desdites données. Nous entendons par le terme «collaborateur» toute personne employée par QualiQuanti, qu'elle soit associée, salariée, apprentie, stagiaire ou prestataire (free-lance, consultant, ...).

Le collaborateur s'engage par conséquent, conformément aux articles 34 et 35 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi qu'aux articles 32 à 35 du Règlement Général sur la Protection des Données

du 27 avril 2016, à prendre toutes précautions conformes aux usages et à l'état de l'art dans le cadre de ses attributions afin de protéger la confidentialité des informations auxquelles il a accès, et en particulier d'empêcher qu'elles ne soient modifiées, endommagées ou communiquées à des personnes non expressément autorisées à recevoir ces informations.

Le salarié s'engage en particulier à :

- ne pas utiliser les données auxquelles il peut accéder à des fins autres que celles prévues par ses attributions ;
- ne divulguer ces données qu'aux personnes dûment autorisées, en raison de leurs fonctions, à en recevoir communication, qu'il s'agisse de personnes privées, publiques, physiques ou morales ;
- ne faire aucune copie de ces données sauf à ce que cela soit nécessaire à l'exécution de ses fonctions ;
- prendre toutes les mesures conformes aux usages et à l'état de l'art dans le cadre de ses attributions afin d'éviter l'utilisation détournée ou frauduleuse de ces données ;
- prendre toutes précautions conformes aux usages et à l'état de l'art pour préserver la sécurité physique et logique de ces données ;
- s'assurer dans la limite de ses attributions, que seuls des moyens de communication sécurisés seront utilisés pour transférer ces données ;
- en cas de cessation de ses fonctions, restituer intégralement les données, fichiers informatiques et tout support d'information relatif à ces données.

Le salarié est informé que toute violation du présent engagement (article 14 de son contrat de travail) l'expose notamment à des actions et sanctions disciplinaires et pénales conformément aux dispositions légales en vigueur.

PARTIE 2. TRAITEMENT PAR QUALIQUANTI DES DONNÉES PERSONNELLES DES COLLABORATEURS, ET DROIT D'ACCÈS ET DE RECTIFICATION

2.1. Dans le cadre de la gestion du personnel et aux fins du traitement de la paie, l'employeur est conduit à solliciter des données personnelles concernant le salarié, telles que sa situation familiale, ses coordonnées bancaires, son numéro de sécurité sociale, son adresse, etc. Ces données font l'objet d'un traitement par l'employeur.

2.2. En signant son contrat de travail, le salarié autorise l'employeur à collecter, enregistrer et stocker ces données qui ne seront traitées et utilisées que dans la mesure de ce qui est nécessaire à l'exécution du contrat de travail, à l'accomplissement par l'employeur des obligations qui lui incombent et dans la limite des délais de prescription applicables en matière sociale.

2.3. Outre les services de l'employeur habilités à les traiter en raison de leur rôle, les destinataires de ces données sont strictement limités à ce jour aux organismes et personnes suivantes : URSSAF, caisse de retraite et prévoyance, service des impôts, service de médecine du travail, Pôle Emploi, ainsi que tout autre organisme destinataire de déclarations ou d'informations obligatoires à charge de l'employeur.

2.4. La gestion de la paie a été confiée à un prestataire. Dans le cadre de l'exécution de cette prestation, cette société a l'obligation de traiter les données transmises uniquement pour les seules finalités qui font l'objet de la sous-traitance et à garantir la confidentialité et la sécurité de ces données.

2.5. Les données collectées ne seront conservées que dans la mesure de ce qui est nécessaire à l'exécution du contrat de travail et à l'accomplissement par l'employeur des obligations qui lui incombent et dans la limite des délais de prescription applicables en matière sociale.

2.6. En application des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des articles 12 à 23 du règlement général sur la protection des données (RGPD) du 27 avril 2016, le salarié bénéficie de droits d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou de limitation de leur utilisation. Le salarié peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer à leur traitement. Ces droits peuvent être exercés en s'adressant à l'employeur en la personne de son représentant légal.

En cas de difficultés liées à la gestion de ses données, le salarié a enfin la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL : tél : 01 53 73 22 22 - site internet : www.cnil.fr.

2.7. Enfin, et conformément aux dispositions légales en vigueur, chaque mois, mais également à chaque événement (arrêt de travail, fin de contrat de travail), l'employeur transmettra via le dispositif de la déclaration sociale nominative (DSN) toutes les informations sociales nécessaires à l'exercice des droits du salarié.

2.8. Chaque salarié bénéficie d'un droit d'accès et de rectification des données à caractère personnel, conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « informatique et libertés », auprès des différents organismes dont il relève en leur adressant directement une demande (adresses à retrouver sur le site www.dsn-info.fr). Le salarié devra joindre à sa demande son numéro de sécurité sociale, les coordonnées de l'employeur ainsi que, le cas échéant, les coordonnées de ses autres employeurs et la ou les durée(s) concernée(s), ainsi qu'une photocopie d'une pièce d'identité.

PARTIE 3. POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES DE TESTCONSO.FR

Dans le cadre de ses activités, QualiQuanti utilise le panel d'internautes TestConso.fr. Les données personnelles des consommateurs utilisant cette plateforme sont traitées dans le respect de la législation RGPD. La politique de protection des données personnelles de TestConso.fr est précisée dans les documents suivants :

- **Annexe 1** : Règlement Général de Protection des Données (RGPD) - Politique de protection des données personnelles applicables à compter du 25 mai 2018
- **Annexe 2** : Audit de sécurité - Tests d'intrusion Web Sphinx Online
- **Annexe 3** : Le Sphinx - Déclaration de sécurité - SphinxOnline 4.17
- **Annexe 4** : Le Sphinx - Documents justificatifs de mise en conformité avec la nouvelle réglementation européenne pour la gestion des données personnelles



12bis rue Desaix – 75015 Paris

Tél : 01.45.67.62.06

Site : www.qualiquanti.com

Blogs : www.marketingetudes.com

www.brandcontent.fr

Votre contact :

Daniel BÔ

PDG fondateur

01 45 67 62 06

daniel.bo@qualiquanti.com